



PROGRAMME DE FORMATION

Octobre 2021

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
CULTURELLE, MODE D'EMPLOI

Une occasion de réaffirmer votre projet artistique et culturel.
Une occasion de développer et d'approfondir vos
compétences professionnelles.

➔ « EPCC, Mode d'emploi » (2 jours)

En visioconférence sur 4 demi-journées

Jeudi 7 octobre et vendredi 8 octobre 2021 (9H- 12H30)

Jeudi 14 octobre et vendredi 15 octobre 2021 (9H- 12H30)

Soit 14heures de formation

Les objectifs généraux de la formation

Par le renforcement des compétences professionnelles et personnelles, la vocation centrale des formations proposées par l'Atelier VersoCulture, **en partenariat avec le Comité national de liaison des EPCC**, est de permettre aux professionnels du secteur de la culture et de l'action publique, de sécuriser leur parcours professionnel par une plus grande prise en compte des évolutions du contexte dans lequel ils agissent.

Quels que soient les formations proposées, celles-ci permettent aux participants :

- d'appréhender le contexte dans lequel ils travaillent et les mutations qui sont liées ;
- d'analyser, d'objectiver et de renouveler leurs pratiques professionnelles ;
- d'acquérir de nouveaux savoir-faire au plan stratégique et méthodologique ;
- de développer et de transférer leurs compétences en situation de travail ;
- de réunir les conditions au maintien de leur capacité à occuper un emploi et à gérer leur carrière.

Participer à une formation de l'Atelier VersoCulture, c'est créer les conditions d'être acteur de son parcours professionnel et de démultiplier les possibilités d'action sur son environnement professionnel et institutionnel.

Présentation des formations sur les EPCC

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à envisager l'utilisation du statut d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire. Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'État éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

Ces stages ont pour objectif d'examiner l'ensemble des décisions à prendre tant sur les aspects politiques et stratégiques, qu'administratifs et techniques.

Forts d'une expérience de plusieurs années, l'Atelier VersoCulture organise ces stages. Didier SALZGEBER en assure la responsabilité pédagogique : il a coordonné la réaction du *Vademecum sur les EPCC* paru en 2011 aux Éditions Groupe Territorial à l'initiative du Comité national de liaison des EPCC. Il coordonne la collection la publication des *Carnets de coopération* (à télécharger sur le site www.culture-epcc.fr)



« EPCC, Mode d'emploi » 2021 (2 jours)

Jeudi 7 octobre et vendredi 8 octobre 2021.
Jeudi 14 octobre et vendredi 15 octobre 2021

Présentation

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à utiliser le statut juridique d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire. Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'État éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

À l'issue de cette formation, les participantes et les participants seront en mesure :

- de comprendre le contexte et les enjeux auxquels répond le projet d'EPCC, y compris dans une perspective européenne ;
- de disposer d'informations pratiques sur la mise en place d'un Établissement Public de Coopération Culturelle ;
- d'aborder les différentes étapes mises en œuvre d'un EPCC : élaboration des statuts, recrutement du directeur, mise en place des outils administratifs et comptables, calendrier des procédures...
- d'identifier les facteurs de mobilisation et d'implication des élus, des administratifs et de l'ensemble de l'équipe permanente de l'établissement.
- de développer l'EPCC dans une recherche permanente de cohérence et une articulation entre le projet politique, le projet d'activité, le projet d'établissement et la stratégie budgétaire.

À l'issue de cette formation, les responsables d'établissements auront développé leurs capacités d'initiative pour la création, pour la mise en fonctionnement et la mise en activité d'un EPCC [y compris en cas de transfert], tant au plan institutionnel que budgétaire et social.

Le programme

Les thèmes

Au cours de cette formation, plusieurs thèmes seront notamment abordés :

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle et ses évolutions
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- le caractère industriel et commercial ou administratif de l'établissement
- les différents règlements à initier et à mettre en œuvre au sein d'établissements dont le règlement intérieur du conseil d'administration
- les responsabilités et le contrat de la directrice ou du directeur de l'établissement
- les procédures de décision du conseil d'administration
- la gestion sociale du personnel : types de contrat, caisses de retraite, l'assurance chômage,...
- les questions liées à la fiscalité, notamment entre activités commerciales et activités non commerciales
- la comptabilité générale d'un EPCC selon son caractère.

Le déroulé en visioconférence sur 4 demi-journée

Jeudi 7 octobre (9H- 12H30) soit 3,5H de formation

9H00	Présentation des participants Présentation du stage et des objectifs
9H45	Appréhender les évolutions du cadre institutionnel actuel les enjeux auxquels les projets ont à répondre Comprendre le contexte institutionnel et législatif dans lequel a été créée la loi sur les établissements publics de coopération culturelle Repérage des principales évolutions législatives actuellement en cours en termes de gouvernance publique Clarifier les enjeux auxquels les projets ont à répondre Comprendre les différents référentiels utilisés dans et pour les politiques culturelles et artistiques Comprendre des principales mutations des pratiques professionnelles, des pratiques institutionnelles et des pratiques culturelles
11H00	Les points essentiels à retenir sur la création et le fonctionnement d'un EPCC Notamment, <i>le projet politique de coopération culturelle, le conseil d'administration et la présidence, la direction de l'établissement, l'agent comptable</i>
12H30	Clôture de la première demi-journée

vendredi 8 octobre 2021 (9H- 12H30) soit 3,5H de formation

09h00	Bilan de la première séquence
09h30	Les points essentiels à retenir sur un EPCC (approfondissement) Le conseil d'administration, dont les ARP, la présidence du CA de l'EPCC, le budget et la comptabilité
11h00	Le fonctionnement administratif et financier d'un EPCC L'importance des Règlements Intérieur
12h30	Clôture de la seconde séquence

Questionnaire de bilan et des questions prioritaires à traiter lors des deux demi-journées

Jeudi 14 octobre 2021 (9H- 12H30) soit 3,5H de formation

09H00	Bilan des deux premières séquences Précisions et questions à apporter
09H30	Le processus de création et de mise en activité d'un EPCC Les principales étapes de réflexions et de décisions des collectivités fondatrices de l'EPCC L'articulation des calendriers institutionnels, administratifs et professionnels <i>(contenu ajusté en fonction des profils des participantes et participants)</i>
12h30	Clôture de la troisième séquence

vendredi 15 octobre 2021 (9H- 12H30) soit 3,5H de formation

09H00	Bilan de la séquence du jeudi Précisions et questions à apporter
09H30	La création par transfert d'une ou de plusieurs structures existantes Les inventaires social, financier et contractuel Les étapes de décisions des structures concernées Établissement d'un Cahier des procédures <i>(contenu ajusté en fonction des profils des participantes et participants)</i>
10h30	Approfondissement des questions apportées par les personnes participant au stage
12h00	Bilan du stage
12h30	Clôture du stage

Les méthodes et la documentation

Méthodes pédagogiques

Le stage est animé par Didier SALZGEBER, en qualité de responsable pédagogique, ayant une expérience de création, de direction et de fonctionnement d'établissements publics de coopération culturelle.

Chaque temps de travail accorde une large place à l'expérience et aux questions posées par les participantes et les participants. Ces deux journées seront structurées autour :

- de présentation de documents de référence et de textes législatifs et réglementaires,
- d'apports théoriques,
- de travail en petits groupes, sous forme d'ateliers et de débats, et en grands groupes,
- d'études de cas et d'exploration documentaire.

Documentation

Des références d'expériences ainsi qu'une bibliographie seront remises au cours de la formation. Un premier dossier documentaire sera remis en amont du stage. Après le stage, un espace documentaire dédié est constitué au regard des questions abordées durant le stage. Le lien est adressé par mail à l'ensemble aux participantes et participants.

Dates, horaires et lieux

Dates	Limite des inscriptions
Jeudi 7 octobre et vendredi 8 octobre 2021 Jeudi 14 octobre et vendredi 15 octobre 2021 2 jours de formation en 4 demi-journées Visioconférence	<i>Vendredi 15 septembre 2021</i>

Nombre d'heures de formation : 14 heures

Un programme détaillé accompagné des horaires sera communiqué avec la convention de stage. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant. Le stage est organisé à partir de 5 inscriptions.

Publics concernés

Les agents de collectivités territoriales et de l'État, directeurs et administrateurs de structures culturelles et artistiques, salariés d'EPCC créés récemment. À la demande de nombreux stagiaires ayant participé au stage « EPCC, mode d'emploi », chaque stage sera suivi d'une proposition de stage d'approfondissement quelques mois plus tard.

Prérequis : aucun prérequis n'est demandé pour participer à ce stage

À partir de cette formation, l'Atelier VersoCulture est en mesure de concevoir un parcours individualisé de formation adaptée au projet de structure et aux projets professionnels de chaque participante et participants.

Frais pédagogiques

1.200 € HT (soit 1.440 € TTC) pour les deux jours de formation.

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCO dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...) Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

Équipe pédagogique



Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération.

Fondateur et directeur de l'Atelier VersoCulture apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 **Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine**, qui deviendra le premier Établissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010.

À ce titre, il a animé pendant plus de 20 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes.

En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du **Comité National de Liaison des EPCC**, qu'il anime depuis sa création (www.culture-epcc.fr). En 2011, il crée l'**Institut de Coopération pour la Culture**, Organisme d'Intérêt Général, espace de réflexion sur le devenir des politiques publiques en faveur de la culture (www.institut-culture.eu)

Modalités pratiques

Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure des retours des demandes d'inscription dans la limite des places disponibles. Les formalités d'inscription doivent être réglées avant le premier jour de stage. L'inscription ne sera confirmée et les renseignements complémentaires communiqués qu'après réception du bulletin d'inscription (en pièce jointe), accompagné du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA.

Le Participant s'engage à participer à l'ensemble des deux jours de formation.

Annulation / modification

Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée pour cas de force majeure.

En cas d'annulation, les frais pédagogiques ne seront remboursés de la manière suivante :

Si l'annulation parvient 30 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 50% du montant ;

Si l'annulation parvient 15 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 25% du montant ;

Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les formations. En cas d'annulation ou d'impossibilité pour le participant d'être disponible aux nouvelles dates, les frais pédagogiques seront remboursés intégralement.

Mode de validation de la formation

À l'issue de la formation, une attestation de stage sera communiquée à chaque stagiaire et à l'Employeur en rappelant les objectifs, le contenu, les dates et durée de l'action.

RENSEIGNEMENTS

Didier SALZGEBER – ATELIER VERSO CULTURE – TEL 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27

l'Atelier VersoCulture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654 (Organisme référencé sur le Data Dock de la formation)

